MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- **de MOTHERN**
N° d'affiliation ---------- **C0609**
Date ---------- **29 Juin 2014**
Lieu ---------- **Circuit du Hinterberg à MOTHERN**
N° d'épreuve FFM ---------- **852**
Organisateur technique -------- **SCHMITT CHRISTOPHE**
Adresse ---------- **12 RUE DES VIGNES 67470 MOTHERN**
e-mail ---------- **motoclub.mothern@orange.fr**
Téléphone ---------- **03 88 54 67 87**

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.
La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course ---------- **SCHMITT FRANCIS** Licence : **OFF 022033**
Président du Jury ou Arbitre ---------- **MULLER JEAN-LUC** Licence : **OFF 037308**
Membre du Jury ---------- **POMMIER THIERRY** Licence : **OFF 037500**
Membre du Jury ---------- **VOGEL DAMIEN** Licence : **OFF 143082**
Commissaire technique responsable ---------- **LAPEYRADE JEAN-PIERRE** Licence : **OFF 014441**
Responsable du chronométrage ---------- **WASSON JACKY** Licence :

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
KIDS	7 ans	11 ans	65 /85 cc	licence NJ1, NJ2, NJ3
Espoirs	12 ans	15 ans	85cc	licence NJ3 et NCA
Trophée 125 2Temps	13 ans	libre	125cc 2 temps	licence NJ3, NCA, NCB
Open NCB	13 ans	libre	Open	licence NJ3, NCB
Championnat MX2	13 ans	libre	250 maxi	licence NJ3, NCA, Inter
Championnat MX1	15 ans	libre	250 mini	licence NJ3, NCA, Inter

Engagement :

Site Internet ---------- **ffm.engage-sports.com**
Contact ---------- **Schmitt Christophe**
Adresse ---------- **12 rue des Vignes 67470 Mothern**
Téléphone ---------- **03 88 54 67 87**
e-mail ---------- **motoclub.mothern@orange.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur -------- ☒ oui ☐ non
Tarif ----------
Caution ----------

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non
Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical -------- **PORTAZ JONATHAN**

Nombre de secouristes---------- **12**

Nombre d'ambulance(s) ------- **3**

Hôpital le plus proche ---------- **WISSEMBOURG**

Temps de trajet (en min)------- **25kms**

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site---------- **CIRCUIT DU HINTERBERG**

Adresse ---------- **ROUTE DE LAUTERBOURG - 67470 MOTHERN**

GPS – Latitude (Nord)----------

GPS – Longitude (Est) ----------

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ---------- **1400 m**

Largeur minimum de la piste---------- **6 m**

Largeur de la grille---------- **32 m**

Longueur de la ligne droite de départ----- **100 m**

Nombre de OCP* ---------- **16**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité (Motos)		Capacité (Quads ou Side-cars)	
Essais : **44**	Manche : **44**	Essais :	Manche :

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	*Visa de la Ligue*	*Visa de la FFM*
Date :	Date :	Date : Numéro :